MANDAT DE NEGOCIATION
A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE (APLBL)

(cadre à remplir uniquement par les producteurs à titre individuel)

Je soussigné, Madame, Monsieur .....

N° producteur interne à la laiterie ..... N° SIRET |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° PACAGE |__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° EDE |__|__|__|__|__|__|__|__|

N° TVA intra-communautaire FR _____

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Portable : ..... e-mail : .....

OU si je suis en société, je complète le cadre ci-dessous :

(cadre à remplir uniquement par les producteurs en société)

La **Société** ..... au capital social de ..... €, dont le siège social est situé à ..... (adresse complète), société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ..... (ville), tél fixe ....., dûment représentée aux présentes par son(ses) gérant(s) :

Nom et prénom des associés	N° de PORTABLE	Adresse Mail	Date de Naissance	Je suis JA (indiquer par une croix si oui)

N° producteur interne à la laiterie ..... N° SIRET |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° PACAGE |__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° EDE |__|__|__|__|__|__|__|__|

N° TVA intra-communautaire FR _____

Donne mandat à :

L'**Association des Producteurs de Lait Bretagne Pays de la Loire,** dont le siège social est situé à Maison de l'agriculture - ZAC Atalante Champeaux - Rue Maurice Le Lannou - CS 14226 - 35042 RENNES Cedex, représentée aux présentes par son(sa) Président(e),

Ce(tte) dernier(e) déclarant être habilité(e) à l'effet des présentes,

- ⇨ Pour négocier les conditions générales de vente du lait de vache de mon exploitation, à compter de la date de signature du présent mandat ;
- ⇨ Ce mandat est accordé pour une durée de validité de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente ;
- ⇨ Ce mandat prend fin automatiquement avec la perte de la qualité de membre de l'Association des Producteurs de Lait dont le producteur est adhérent, ou la perte de qualité de membre de l'APLBL par cette même Association, pour quelque cause que ce soit.

L'adhérent est informé que l'**Association des Producteurs de Lait Bretagne Pays de la Loire**, représentée par la Présidence, **dans le cadre des opérations qui lui sont déléguées, s'engage à :**

1 - représenter les intérêts des mandants auprès de l'ensemble de ses acheteurs ;

2 - assurer l'établissement de la facturation du lait vendu par ses adhérents, ainsi que la centralisation des paiements, sauf décision d'Assemblée Générale confiant la délégation de facturation à un tiers ou à l'acheteur ;

3 - effectuer le suivi qualitatif sur l'ensemble des critères rentrant dans les modalités de détermination du prix du lait sur la base des échanges d'informations entre le producteur et son organisation de producteurs ;

4 - rendre compte au producteur du détail des actions qu'elle conduit en application du présent mandat ;

5 - renégocier, le cas échéant, les clauses contractuelles, notamment la clause relative aux modalités de détermination du prix du lait, lorsque celles-ci ne sont plus pertinentes pour l'un des cocontractants.

En vue de remplir les opérations qui lui sont confiées, **l'adhérent autorise expressément** :

- l'Association des Producteurs de Lait Bretagne Pays de la Loire à recueillir auprès, notamment, du Groupe Lactalis, l'ensemble des informations tant quantitatives que qualitatives qui entrent dans les modalités de détermination du prix du lait.

Il est convenu entre les parties que le mandataire effectuera gratuitement ses missions de négociation des conditions générales de vente qui lui sont déléguées.

Dans le cadre du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'adhérent accepte par ailleurs que ses données fassent l'objet d'un traitement par l'APLBL à des fins de bon fonctionnement de l'OP dans le cadre de la mise en marché de la production et de la gestion des volumes, et notamment pour :

- la promotion du rôle de l'organisation de producteurs ;
- l'analyse à la fois quantitative et qualitative au regard des différents critères rentrant dans les modalités de paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité, de la production de ses adhérents ;
- la transmission de « Lettre d'infos aux adhérents » concernant toute actualité pouvant impacter ses adhérents ;
- la proposition de formations en lien avec l'intérêt de l'organisation économique des producteurs ;
- l'organisation de réunions d'informations à destination des adhérents.

Fait, en autant d'exemplaires que de parties.

Fait à ……., le …….. ;

Signature(s) (de tous les associés si société)